

# OUI À L'APPRENTISSAGE JUSQU'À 30 ANS!

L'apprentissage est désormais accessible aux jeunes de 26-30 ans de Bourgogne-Franche-Comté.

Une mesure proposée par la région et qui a été retenue et intégrée dans la loi !

## ► OBJECTIFS:

- se réorienter, bénéficier d'une reconversion professionnelle, aider ceux qui sont en décrochage,
- obtenir rapidement un diplôme en lien avec votre parcours professionnel,
- accéder à un emploi dans un secteur professionnel qui recrute.

## ► POUR UN EMPLOYEUR, L'APPRENTISSAGE JUSQU'À 30 ANS, C'EST POUVOIR:

- donner sa chance à un jeune d'apprendre un métier,
- signer un contrat sur une durée réduite,
- transmettre son savoir et savoir-faire pour assurer la continuité de l'entreprise,
- faire entrer de nouvelles compétences dans l'entreprise.


## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Rendez-vous sur le site **Fiers d'être apprentis** [apprentissage.bourgognefranche.comte.fr](http://apprentissage.bourgognefranche.comte.fr)

ou adressez-vous à la chambre consulaire la plus proche de chez vous.



[www.bourgognefranche.comte.fr](http://www.bourgognefranche.comte.fr)

Retrouvez-nous sur 

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ

emploi

CAMPAGNE 2017/2018

**L'APPRENTISSAGE,**  
UNE SOLUTION POUR VOTRE AVENIR.

# L'APPRENTISSAGE, UNE VOIE D'EXCELLENCE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ!



En Bourgogne-Franche-Comté, la région mise sur l'apprentissage qui bénéficie aux jeunes comme aux entreprises et donc à l'économie locale. L'apprentissage offre une voie de promotion sociale et d'insertion durable.

**Sept apprentis sur dix trouvent un emploi dans les six mois qui suivent la fin de leur formation.**

En Bourgogne-Franche-Comté,  
**18 680 JEUNES** apprennent l'un  
des **400 MÉTIERS** en alternance dans  
l'un des **53 CENTRES DE FORMATION  
D'APPRENTIS (CFA)** de la région.

## Durant leur apprentissage, les jeunes bénéficient :

- d'une **rémunération**,
- d'une **aide financière** de la région,
- d'un **accompagnement** par les organismes consulaires, les formateurs et les tuteurs.

## LA RÉGION ET LES CFA

### La région consacre :

- **58 millions d'euros** de son budget au fonctionnement des CFA du territoire,
- **6 millions d'euros** pour garantir un niveau d'équipements performant, moderniser les infrastructures et équiper les nouvelles filières.



## LA RÉGION, LES APPRENTIS ET LEUR FAMILLE

### La région :

- finance **une partie des matériels** mis à la disposition des apprentis,
- participe à **l'équipement individuel des jeunes** (tenues de travail, chaussures de sécurité...),
- aide les apprentis dans **leurs déplacements, leur hébergement et leurs repas** lors des séjours en CFA.

Avec le **fonds social des apprentis**, la région soutient les jeunes dont la situation financière met en péril la continuité de leur contrat d'apprentissage.

► *7 millions d'euros mobilisés en 2017*

## LA RÉGION ET LES EMPLOYEURS D'APPRENTIS

### La région accompagne les employeurs d'apprentis par :

- **une prime à l'apprentissage de 1000 euros** (réservée aux entreprises de moins de 11 salariés),
- **une aide au recrutement de 1000 euros** (réservée aux entreprises de moins de 250 salariés),
- **une aide à la formation de 500 euros**, qui s'adresse aux employeurs quel que soit le nombre de salariés, par maître d'apprentissage formé dans un organisme de formation référencé\* par la région (\*liste disponible à partir d'octobre 2017 sur le site [apprentissage.bourgognefranche-comte.fr](http://apprentissage.bourgognefranche-comte.fr))

► *16 millions d'euros mobilisés en 2017*